

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 27 juin 2019 à 19 heures
Convocation du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoints
Christelle MINET, Marjorie MOLUSSON, Christophe MILCENT, Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON,
conseillers municipaux.

Absents excusés : Thierry TREMBLAY (pouvoir à Alain DROIN)

Secrétaire de séance : Christophe MILCENT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Création d'un poste d'animateur non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
2. Embauche d'un adjoint d'animation contractuel,
3. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
4. Démission de Madame Françoise Hoffmann-Szablowski, 2^{ème} adjoint,
5. Conséquences du congé paternité de M. Larousse,
6. 14 juillet,
7. Questions diverses.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération a déjà été prise lors de la séance du 08 avril 2019. Ce point ne sera donc pas remis en délibéré.

EMBAUCHE D'UN ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL : Monsieur le Maire fait part au conseil que l'unique classe est maintenue pour la scolarité 2019 – 2020. Les services de la restauration et l'accueil périscolaire rouvriront donc en septembre 2019. Afin d'assurer la surveillance des enfants, Monsieur le Maire à reproposer le poste à Madame Angéline Livet qui a accepté. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Madame Angéline Livet.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : Monsieur le Maire fait part au conseil que le RIFSEEP mis en place pour la fonction publique d'Etat en 2014 est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- D'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).
-

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs,
- Favoriser la motivation et diminuer l'absentéisme,
- Fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction.

Le cadre d'emplois concerné par le RIFSEEP est celui des adjoints techniques.

Le montant de l'IFSE est fixé à 1 020 euros annuels et celui du CIA à 240 euros annuels.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, après avis du Comité Technique en date du 23 mai 2019, *instaure* l'IFSE et le CIA, autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP, *prévoit* et *inscrit* au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime, *dit* que la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

DEMISSION DE MADAME FRANÇOISE HOFFMANN-SZABLOWSKI 2^{ème} ADJOINT : Monsieur le Maire fait part au conseil que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Françoise Hoffmann-Szablowski de son poste de conseillère municipale et donc de sa fonction de 2^{ème} adjoint à compter du 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. Suite à la démission de Madame Françoise Hoffmann-Szablowski du poste de 2^{ème} adjoint, Monsieur le Maire soumet deux propositions au conseil :

- Supprimer le 2^{ème} poste d'adjoint,
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 2 le nombre d'adjoints, sachant que les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *décide* de supprimer le 2^{ème} poste d'adjoint.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de remplacer Madame Françoise Hoffmann-Szablowski, déléguée suppléante au Syndicat des Eaux du Tonnerrois. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés *désigne* Monsieur Franck Laroche délégué suppléant.

CONSEQUENCES DU CONGE PATERNITE DE MONSIEUR LAROUSSE : Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à la naissance de sa fille, Monsieur Larousse souhaite bénéficier de son congé paternité du 16 au 26 juillet 2019. Les conseillers municipaux s'engagent pendant l'absence de l'employé communal à arroser les fleurs. Monsieur le Maire les en remercie.

ORGANISATION DU 14 JUILLET : Monsieur le Maire fait part que les festivités approchent et que 16 bénévoles seront nécessaires pour tenir les différentes attractions. Un tour de table est fait pour connaître les présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Françoise Hoffmann-Szablowski demande qui peut se charger du compte face-book de la commune après son départ. Monsieur Matthieu Simon propose de s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 40.